

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Expérimentation sur la sélectivité des chasses traditionnelles : de quoi a peur la LPO ?

17 octobre 2023 à Issy-les-Moulineaux

Une expérimentation scientifique de « vérité » visant trois de nos chasses traditionnelles (tenderies aux vanneaux, chasse aux pantès, chasse aux matoles) conduite par le ministère de la Transition écologique et la FNC a été lancée à l'échelle de 5 départements (Ardennes, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne, Gironde et les Landes). L'objectif de celle-ci est de disposer de données scientifiques sur la sélectivité des chasses traditionnelles et l'effet de la « capture sur la santé des oiseaux relâchés ». Elle fait l'objet d'un protocole strict et contrôlé.

Dans chaque département, un arrêté à signature du Préfet définit les 3 sites maximum de l'expérimentation avec une localisation précise. Un nombre restreint d'oiseaux autorisés pour chaque espèce a bien sûr été arrêté avec le ministère pour que l'étude puisse être significative. Bien évidemment, toute cette étude se fera sous le contrôle strict de l'OFB et des Préfectures concernées.

Avant même la publication de ces arrêtés, la LPO avait déjà vivement réagi. Rappelons que le fait que des espèces d'oiseaux autres que celles ciblées puissent ou non être capturées est au cœur du combat juridique concernant ces chasses. La LPO non satisfaite que le ministère de la Transition écologique lance cette expérimentation afin de faire toute la lumière sur ces pratiques, a annoncé qu'elle allait attaquer ces arrêtés qui autorisent, à des fins scientifiques, la capture de certaines espèces d'oiseaux !

La FNC condamne l'attitude de la LPO, qui montre à nouveau ses positions dogmatiques d'un autre temps, qui consistent à interdire à la science de s'exprimer si celle-ci peut remettre en cause les idéologies mensongères distillées, depuis de nombreuses années, par ses dirigeants. La FNC rappelle que c'est justement le manque de données sur ces chasses traditionnelles qui a conduit le Conseil d'Etat à les suspendre en attendant un prochain jugement sur le fond.

De quoi a donc peur la LPO ? C'est la question que tout le monde se pose aujourd'hui. La LPO pratique l'esquive dans un dossier où elle n'a cessé de porter des accusations sans preuve.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« les chasseurs n'ont rien à cacher. La preuve : nous sommes avec le ministère de la Transition écologique en phase sur la nécessité de disposer de données scientifiques concernant les chasses traditionnelles. En effet, l'interprétation de la directive européenne « Oiseaux » impose à l'Etat français*



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*de fournir des données objectives sur le caractère sélectif de ces pratiques. C'est donc dans le cadre d'un protocole strict que la collecte de ces données va s'opérer. Des contrôles seront faits et j'ai toute confiance dans les chasseurs et les agents de l'Etat pour que tout se déroule parfaitement. Dans ce contexte, je condamne l'attitude de la LPO - en pleine schizophrénie politico-médiatique - qui veut attaquer ces arrêtés relatifs à la mise en œuvre de cette expérimentation. En réalité, pour la LPO, la science c'est quand cela l'arrange et surtout si cela ne vient pas gêner son fonds de commerce anti-chasse. C'est une dérive inquiétante de cette organisation qui refuse que ses accusations soient mises à l'épreuve des faits ».*

## **A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs**

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont plus de 960 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

